

Cable Nouvelle Alphabétique des actes de  
Naisances de la commune d'Alinethun prout de la Ville  
sous une Ermitte Ermitte

Numers des Actes	Noms et Noms	Dates de Nais
1	Breton / Aloana / Marie	Le deux du mois de Septembre
2	Caron / Louis / Augustin	Le cinq du mois de Septembre
3	Decoutre / Auguste / Simon	Le vingt deux du mois d'août
4	Decoutre / Marie / Antoinette / Josephine	Le dix du mois de Mai
5	Moreau / Marie / Rosalie / Florence	Le trois du mois de mai

Certifié par nous Antoine Vasserre au sous au Maire  
de la commune d'Alinethun en son absence le 20 du mois  
de Janvier Mil huit cent trente quatre, mssd



**R**EGISTRE des actes de Mariages, pour servir en l'an mil  
huit cent vingt-quatre, à la commune d'Alinethun  
arrondissement communal de Boulogne, lequel  
contient quatre feuillets cotés par  
premier et dernier et paraphés, conformément à l'article 41 du  
code civil, par nous Président du tribunal de première instance.

A Boulogne, au palais de justice, le huit de  
mil huit cent vingt-trois.

François Marie Koubel  
P. Marie Antoinette  
queben

Mil huit cent vingt-trois le quatre  
de Janvier de l'an mil huit cent vingt-trois  
à l'effet d'offrir de l'état civil de la Commune d'Alinethun  
Canton de l'arrondissement de Boulogne Département de la Somme  
de Calais sont comparus François Marie Koubel  
âge de trente six ans né à Conteville le premier  
de l'an mil huit cent dix sept de Pierre Marie Koubel  
décédé à Conteville le quatre jour de Mars de l'an  
mil huit cent dix sept au lieu de son père  
au lieu de son père il est constaté par l'acte de l'an  
mil huit cent dix sept à Conteville le vingt trois octobre  
Mil huit cent vingt trois et de Dame Marie Marguerite Watel  
décédée à Belle boulefort le dix sept avril de l'an  
mil huit cent quatorze comme il est constaté par  
l'acte de l'an mil huit cent dix sept à Belle boulefort le vingt quatre  
octobre Mil huit cent vingt trois de l'Antoinette queben  
Marie Antoinette âgée de trente ans née à Alinethun  
Ménagère domiciliée à Alinethun fille majeure de  
François queben ménager décédé à Alinethun le vingt  
sept au Douze et de Dame Marie Louise Farcroy ses quatre  
noms ont requis de procéder à la célébration du  
Mariage projeté entre eux et dont les publications  
ont été faites le vingt la principale porte devant maison  
Commune savoir la première le quatre la seconde le six  
du mois de Janvier de l'an mil huit cent vingt quatre  
à l'heure de midi aucune opposition au dit mariage ne  
nous ayant été signifiée parant droit à leur requête  
après avoir donné lecture de l'acte de l'an mil huit cent vingt trois

Mentionné à Du Chapitre VI Article Du Code Civil  
intitulé Du Mariage, avons demandé au futur époux et  
à la future épouse s'il veulent se priver sous leur et  
pour leurs enfants de la tutelle de leur père et  
affidés d'ailleurs, Déclarons au nom de la Loi que François  
Honoré de Corbe, Et Demoiselle Marie Antoinette qu'on  
font unis par le mariage de quoi avons dressé acte  
Le présent de Louis Wastel âgé de soixante ans Domicilié  
à Abbeville, onde. En Contratant & Antoine Wastel âgé  
de trente ans Domicilié à Belle Bouilleford Comaire du  
Contractant, Jean Jacques Poncey âgé de soixante quatre  
ans Domicilié à Abbeville, et de la Contractante & Poncey  
qu'on âgé de vingt neuf ans Domicilié au dit Abbeville  
de la Contractante, des quels après quel leur a été fait lecture  
de la présente, des quels après quel leur a été fait lecture  
font signé au nom, et la partie Contractante de cepte  
Le dit Contractant, qui a déclaré ne savoir lire



M. quehen quehen <sup>bonniquet</sup> <sup>Wastel</sup>  
<sup>Wastel</sup>

Marie  
Jean Baptiste Lelou  
Et Marie Louise  
Augustine Victoire de la

Le jour d'aujourd'hui vingt quatre Le vingt  
neu de Mars de l'an six, par devant nous Pierre Marie  
Bonniquet, adjoint au Juge de Paix de la ville  
Civile de Compiègne à Abbeville, Cantons de municipalité  
de Compiègne, Département du Pas de Calais, Juge  
de Paix, Juge de Paix, Juge de Paix, Juge de Paix  
né à Compiègne Cultivateur Domicilié au dit  
Compiègne de Lelou, au tant sept Cultivateur  
Civile de Compiègne, Domicilié au dit Compiègne  
Marie Elisabeth Et Demoiselle Lelou Marie  
Louise Augustine Victoire âgés de vingt sept ans  
nés à Abbeville mariages Domiciliés au dit Abbeville  
ille Hoague de Lelou, au tant sept Cultivateur  
Domicilié à Abbeville de vingt quatre ans, et de  
Et de Marie Louise Marie Marguerite, lesquels  
nous ont requis de procéder à la célébration  
de leur mariage entre eux

27  
M  
Et dont les publications ont été faites devant  
le principal pasteur de notre paroisse Communie, savoir  
le premier le sept du mois de Mars et le second  
le quatorze du même mois de Mars. Et ont été  
présentés à Marie de Lelou, ainsi qu'il est  
communiqué en l'acte, aucune opposition n'étant  
survenue en son regard et signifiée, pendant deux  
semaines consécutives, après avoir été lue  
de toutes les parties de la paroisse, mentionnée  
Et du Chapitre VI du titre Du Code Civil  
intitulé Du mariage, avons demandé au futur époux  
Et à la future épouse s'ils veulent se priver  
pour leurs enfants de leur père et de leur mère  
après avoir été lue, et après avoir été lue  
de la présente, des quels après quel leur a été  
fait lecture de la présente, des quels après quel  
font signé au nom, et la partie Contractante de cepte  
Le dit Contractant, qui a déclaré ne savoir lire

Lelou Lelou <sup>bonniquet</sup> <sup>Wastel</sup>